

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**

Malzéville

Nombre	
de conseillers en exercice	10
de présents	6
de votants	9

**OBJET**

**2022-30**  
**Convention de mise à**  
**disposition de salle**  
**commune/interco**

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Philippe PIERRAT ; Fabrice WIEGERT ; David RICHARD, Gilles JONCHERAY.

Étaient absents et excusés : Olivier KUBLER pouvoir donné à Dominique MATHEY ; Arnaud MELINE pouvoir donné à Guy FURDIN ; Valérie LHUILLIER

Convocation établie le 08/09/2022  
Et transmise en Préfecture  
de Meurthe-et-Moselle  
23/09/2022

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le maire rappelle que la communauté de communes sollicite régulièrement les communes du territoire pour l'organisation des différentes réunions.

Par délibération en date du 7 juillet 2022, la Communauté des Communes Seille Grand Couronné propose d'indemniser les communes mettant à disposition leurs salles pour leur frais de fonctionnement (électricité, chauffage...) à raison de 15 € par réservation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer la convention pour mise à disposition de salles pour les réunions de la communauté de communes.

Pour extrait conforme,  
A Dommartin-sous-Amance, le 19 septembre 2022  
Le Maire, Dominique MATHEY

